

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 3 AVRIL 2019**

Convocation du 25 mars 2019

Affichage du 25 mars 2019

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>7</b>
	<b>Votants</b>	<b>8</b>

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du vingt-cinq mars deux mil dix-neuf.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane et LE NEILLON Nadège.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM ROUSSEAU Philippe, ALCHAMOLAC Romain et VLAEMINCK René et Mme FERREIRA Anne.

M VLAEMINCK René a donné pouvoir à M TRAEN Xavier.

Madame MAUPETIT Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour de la séance, deux points nécessitant la délibération du conseil municipal : « Modification simplifiée du PLU » et « Adhésion à la SAO ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

#### **POINT 1**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT 2 (délibération 2019-010)**

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sous la présidence de Madame ROUSSEL Nicole, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif tel que présenté par Madame le Maire, d'où il ressort :

- un excédent de la section de Fonctionnement de	196 727,22 €
- un excédent de la section d'Investissement de	35 841,17 €
<b>Soit un excédent de clôture de</b>	<b>232 208,39 €</b>

#### **POINT 3 (délibération 2019-011)**

##### **COMPTE DE GESTION 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Compte de Gestion tel que présenté par le Trésorier Municipal et en concordance avec le Compte Administratif 2018 établi par le Maire.

#### **POINT 4 (délibération 2019-012)**

##### **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	31 751,26 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	172 849,94 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	67 592,43 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	23 877,28 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	360,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

<u>Excédent net de la section d'investissement :</u>	
L'excédent net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	35 841,17 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	196 727,22 €

#### **POINT 5 (délibération 2019-013)**

##### **VOTE DES TAXES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **7 voix POUR** et **1 voix CONTRE**, considérant que pour assurer l'équilibre du budget primitif 2019, il faut inscrire à l'article **73111** la somme de **111 721,00 €**, les taux votés sont les suivants :

- Taxe Habitation	6,93 %
- Foncier Bâti	31,07 %
- Foncier Non Bâti	54,18 %

Soit une augmentation des taux communaux de 5 % pour la taxe d'habitation et de 2 % pour le foncier bâti et non bâti par rapport à 2018.

#### **POINT 6 (délibération 2019-014)**

##### **PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A ALLOUER**

Les Membres du Conseil présents décident d'inscrire au budget le reversement de fiscalité et la contribution à l'organisme de regroupement ci-dessous et d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

**Article 739211 : Reversement de fiscalité**

- Communauté de Communes du Clermontois	14 335,00 €
Provision pour taxe GEMAPI et URBA +	2 665,00 €

**Article 65541 : Contribution aux organismes de regroupement**

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire	53 110,00 €
---	-------------

**Article 6574 : Subventions 1 200,00 €**

- « Loisirs pour Tous »	200,00 €
- Coopérative Scolaire de Saint-Aubin	300,00 €
- APEI de Creil	35,00 €
- Association scléroses en plaques	35,00 €
- ASDAPA	45,00 €
- « Les restos du cœurs »	100,00 €
- Divers	485,00 €

**Les Membres du Conseil décident, de ne verser les subventions aux Associations de la Commune, que sous réserve que leur Assemblée Générale ait eu lieu, que le rapport détaillé des activités 2018, accompagné du bilan financier correspondant, ainsi que l'ensemble de leurs projets 2019 soient fournis.**

**POINT 7 (délibération 2019-015)**

**BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019, en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement de la façon suivante :

**224 331 Euros pour la Section de Fonctionnement Dépenses**  
**369 180 Euros pour la Section de Fonctionnement Recettes**

Soit un suréquilibre de 144.849 € qui permettront d'aménager les terrains face à la Mairie

**Et 270 089 Euros pour la Section d'Investissement.**

En investissement sont prévus l'achat des deux parcelles face à la Mairie, la modification simplifiée du PLU et la mise en conformité de l'assainissement de la Mairie.

**POINT 8 (délibération 2019-016)**

**FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – EXERCICE 2019**

Conformément aux circulaires ministérielles des 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011, relatives aux indemnités pour le gardiennage des églises communales - la dernière circulaire date du 7 mars 2018, celle de 2019 n'a pas encore été reçue - les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter le maintien de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'Eglise communale du village ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice, soit **120,97 Euros** tout en se conformant à la circulaire de 2019 et d'en imputer la dépense à l'article **6282** du Budget 2019.

**POINT 9 (délibération 2019-017)**

**BONS D'ACHAT DE NOEL 2019**

A l'occasion de Noël 2019, le Conseil Municipal décide que les Jeunes de 11 et 12 ans, donc nés en 2007 et 2008 et domiciliés sur le territoire de la Commune au 1<sup>er</sup> décembre 2019, bénéficieront d'un bon d'achat d'un montant de 30 € par enfant. Ce bon d'achat est valable un an, dans un magasin au préalable choisis par la Commune et acceptant un paiement par mandat administratif.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des jeunes concernés, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

**POINT 10 (délibération 2019-018)**

**BONS D'ACHAT 2019 POUR LES PERSONNES DU 3<sup>ème</sup> AGE**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre en 2019 l'action menée auparavant par le CCAS concernant l'octroi d'un bon d'achat de 30 € offert aux personnes de 66 ans et plus en 2019.

A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

Afin que les personnes concernées dépensent cette somme comme elles le souhaitent, ce bon d'achat prendra la forme d'un virement par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Clermont.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des personnes concernées, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

**POINT 11 (délibération 2019-019)**

**INDEMNITE REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS  
EXERCICE 2019**

A ce jour, la Commune n'a pas encore été invitée à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2019.

Comme les années précédentes, les Membres du Conseil, décident que n'ayant pas de logement pour les instituteurs sur la Commune, il n'y a pas lieu de délibérer.

**POINT 12 (délibération 2019-020)**

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**

La modification simplifiée du PLU permettra d'augmenter l'emprise au sol de la zone Ua, de la zone Ub, du secteur Nj, autorisera la construction de sous-sol dans la zone U sous certaines conditions, précisera les annexes autorisées dans la zone Nj2 et permettra de modifier certaines prescriptions de l'OAP3 (aménagement des parcelles face à la Mairie).

Deux devis sont présentés : Sté A.E.T. et la Sté Pro-G Urbain.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la Sté A.E.T. pour un montant de prestation de 3 700,00 € HT.

**POINT 13 (délibération 2019-021)**

**ADHÉSION SAO**

Avant de pouvoir vendre les parcelles face à la Mairie, des travaux d'aménagement doivent être réalisés. La procédure administrative étant assez complexe, il est proposé au Conseil Municipal de s'adresser à la S.A.O. (Société d'Aménagement de l'Oise) qui dépend du Conseil Départemental de l'Oise.

Pour ce faire, nous devons nous porter acquéreur de 1 163 actions de la SAO pour un montant total de 2 500,45 € sachant que lorsque le chantier sera achevé, ces actions pourront être revendues.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la SAO.

**POINT 14 QUESTIONS DIVERSES :**

- **Assainissement de la Mairie** : le Département nous a octroyé une subvention de 1 000 €. Avant de démarrer ces travaux, le SPANC va être contacté pour vérifier l'assainissement de l'école et sa mise en conformité éventuelle.
- **Cérémonie protocole participation citoyenne** : Prévues le 15 avril 2019 à 18h00, à laquelle M. le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, les représentants de la Gendarmerie de Clermont et de Catenoy, les conseillers municipaux et les voisins vigilants sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

\*\*\*\*\*

**Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery**  
**Séance du 3 avril 2019.**

**Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Compte Administratif 2018 (délibération N° 2019-010)
- N° 3 : Compte de Gestion 2018 (délibération N° 2019-011)
- N° 4 : Affectation du résultat (délibération N° 2019-012)
- N° 5 : Vote des taxes locales (délibération N° 2019-013)
- N° 6 : Participation et subventions à allouer (délibération N° 2019-014)
- N° 7 : Budget Primitif 2019 (délibération N° 2019-015)
- N° 8 : Frais de gardiennage de l'Eglise – Exercice 2019 (délibération N° 2019-016)
- N° 9 : Bon d'achat de Noël 2019 (délibération N° 2019-017)
- N° 10 : Bon d'achat pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge 2019 (délibération N° 2019-018)
- N° 11 : Indemnité représentative de logement des instituteurs 2019 (délibération N° 2019-019)
- N° 12 : Modification simplifiée du PLU (délibération N° 2019-020)
- N° 13 : Adhésion SAO (délibération N° 2019-021)
- N° 14 : Questions diverses.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
BOULENGER	Brigitte	<b>X</b>			
TRAEN	Xavier	<b>X</b>			
CORLAY	Arnaud	<b>X</b>			
ROUSSEL	Nicole	<b>X</b>			
MAUPETIT	Nathalie	<b>X</b>			
ROUSSEAU	Philippe		<b>X</b>		
VILLAIN	Stéphane	<b>X</b>			
ALCHAMOLAC	Romain		<b>X</b>		
FERREIRA	Anne		<b>X</b>		
LE NEILLON	Nadège	<b>X</b>			
VLAEMINCK	René		<b>X</b>	<b>Xavier TRAEN</b>	